

## Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mercredi 9 novembre 2016 sur convocation du 2 novembre 2016

9 membres du CM présents

Absent excusé : Michel Gresset, Jean-Claude Barçon

Secrétaire : Maxime Pontarlier

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2016**
- **Délibération pour assiette des coupes 2017**

Les propositions du technicien de l'ONF étaient les suivantes : Parcelle 2 : 280 m<sup>3</sup> - Parcelle 7 : 420 m<sup>3</sup> - Parcelle 11 : 310 m<sup>3</sup> - **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:**

- **Approuve l'état d'assiette des coupes 2017 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites suivant le mode de commercialisation ci-dessous;**
- **Autorise le Maire à signer tout document afférent.**

EN VENTES PUBLIQUES (adjudications)		EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT		
En bloc façonné	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
11	7	2	2, 7 et 11	7

- **Attribution du logement libre du presbytère et remboursement de caution**

Le logement situé au rez-de-chaussée du 2, Rue de l'Eglise est libre à la location à partir du 15 novembre 2016. 5 demandes ont été reçues dans les délais : COLLIN Louis et Ariane de Frasne, BERRUYER Marine de Pontarlier, VALLET Kimberley et BELPOIS Sébastien de Pontarlier, OZDEMIR Metin et KITROFF Patricia de Levier, FLEURY Cyriane de Bulle. Le vote à bulletin à bulletin secret a donné les résultats suivants : FLEURY Cyriane 8 voix, BERRUYER Marine 1 voix.

**Le CM décide donc d'attribuer le logement à FLEURY Cyriane de Bulle.**

D'autre part, l'état des lieux n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière et il convient donc de rembourser à M. et Mme Guillard Julien et Marion la caution déposée le 3 septembre 2010 d'un montant de **826,02 €**.

- **Réhabilitation et mise en accessibilité des bâtiments Mairie /Préau et leurs abords**

La première réunion de chantier est prévue le **lundi 14 novembre 2016 à 10 h**. *Michel Gresset, 1er adjoint et Bernard Pontarlier, ancien Maire* seront les interlocuteurs privilégiés en l'absence du Maire.

La dernière **estimation des coûts en phase Marché de travaux y compris MO et honoraires** est de **706 054 € HT**

La nouvelle **estimation du montant des subventions possibles** (DETR Etat, Région, Département, aides parlementaires et certificat d'économie nd'énergie) est de **220 558 €**.

Afin de valider l'aménagement de la partie arrière du bâtiment prévue dans la tranche conditionnelle N°2 du lot N°1 – VRD-, il y a lieu de décider d'un avenant de **11 122,46 € HT**.

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide de valider cet avenant au lot N°1 – VRD – pour un montant de 11 122,46 € HT.**
- **Autorise le Maire à signer tout document en rapport.**

### QUESTIONS DIVERSES

- **Logement locatif au 18 Grande Rue**

Lors de la rencontre du mardi 25 octobre dernier avec M. Linotte de l'association Julienne Javel et M. Delseny, locataire, ce dernier a demandé à la Commune un délai afin de pouvoir évacuer l'ensemble de son matériel et mobilier sans avoir à payer 2 loyers. En effet, M. Delseny s'est vu attribuer un logement par un bailleur social dans une autre commune du Département. Après rappel de l'occupation illégale de cet appartement depuis la dénonciation du bail le 31 décembre 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de permettre à M. Delseny de laisser entreposer ces meubles et divers matériels dans l'appartement actuel pour une durée de 2 mois, le temps qu'il emménage dans le nouvel appartement qui lui a été proposé par un bailleur social ; ceci afin de lui éviter de payer 2 loyers simultanément.

- de suspendre le paiement des loyers de cet appartement dès présentation du nouveau bail signé et ce pendant une durée de 2 mois (la date de la signature du nouveau bail faisant foi).

- d'évacuer les meubles et matériel restant à l'expiration de ce délai de 2 mois et de reprendre pleine possession dudit appartement.

- de rembourser la caution à la remise des clés par M. Delseny.

- **Mise en disponibilité de l'employé intercommunal au 1<sup>er</sup> décembre 2016**

Benoît Perny, employé intercommunal du Syndicat Bulle Dompierre a demandé sa mise en disponibilité le 1er décembre prochain. Son remplacement sera discuté lors de la prochaine réunion du Syndicat le lundi 14 novembre prochain à 20 h 30 à Bulle.

- **Travaux portique du stade**

Remerciements à Michel Gesset, 1<sup>er</sup> adjoint et à Claude Pasteur, Jean Pierre Pasteur et Jean Pontarlier qui ont aidé l'employé intercommunal à fixer l'ouvrage le 18 octobre dernier.

La séance est levée à 22 h.

Le secrétaire